

DESTINATAIRE

SCP Philippe ESCANDE
M. Philippe ESCANDE
46 Route de Roaillan
33210 LANGON

DP0333372500001

Déposée le 08/01/2025

Par :	SCP Philippe ESCANDE
Représenté(e) par :	ESCANDE Philippe
Demeurant à :	46 Route de Roaillan 33210 LANGON
Pour :	Division en vue de Construire
Surface de plancher créée :	0 m ²
Destination :	Habitation
Sur un terrain sis à :	46 Route de Roaillan 33210 LANGON
Cadastré :	B-1512, B-1513, B-1514, B-1516, B-1517
Superficie :	2580 m ²

DECISION DE NON-OPPOSITION A DECLARATION PREALABLE

Au nom de la commune par le Maire

Le Maire,

Vu la déclaration préalable susvisée,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Plan de Prévention du Risque Inondation - Garonne - Secteurs de Rions à Toulence et de Virelade à Le Tourne approuvé par arrêté préfectoral en date du 17/12/2001 et révisé le 23/05/2014,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Communautaire en date du 17/05/2017,

Vu la délibération du conseil communautaire prescrivant l'élaboration du PLUI en date du 28/06/2017, complétée par la délibération modificative du 26/09/2018,

Vu la délibération du conseil communautaire portant débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables du PLUI en date du 07/07/2021,

DECIDE

Article 1 : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non-opposition

Mairie

1 Place de la Mairie
33210 PREIGNAC

Tél : 05 56 63 27 39
Fax : 05 56 63 80 28

mairie@preignac.fr

Article 2 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : AFFICHAGE RÉCÉPISSÉ DE DEPOT

Le récépissé de dépôt remis LE 08/01/2025 et affiché en mairie le 09/01/2025.

Fait à **PREIGNAC**,
Le **27/01/2025**
Le Maire,


Thomas FILLIATRE

La présente décision est transmise au représentant de l'État dans le département dans les conditions prévues aux articles L 2131-1 et L 2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.